

2012/4917 - Avis sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération Lyonnaise. (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 05/11/2012, p. 2582)

Rapporteur : Mme ROY Mireille

Mme ROY Mireille, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ironie du sort que de rapporter un dossier concernant l'amélioration de la qualité de l'air alors que depuis le 15 novembre nous sommes en période au mieux d'information, au pire d'alerte à la pollution aux particules. Ces mêmes particules qui font l'objet de l'essentiel du PPA révisé. La direction départementale de la protection de la population de la Préfecture du Rhône nous demande donc de l'examiner.

Il s'agit de se mettre en conformité avec la directive européenne de 2008 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air. En effet, toutes les agglomérations de plus de 250.000 habitants dans lesquelles les valeurs limites sont atteintes, voire dépassées, doivent élaborer un PPA. Alors le PPA approuvé par arrêté inter-préfectoral de juin 2008 n'a pas permis d'amélioration suffisante de la qualité de l'air. Notons que les gaz à effet de serre ne sont pas visés par cette procédure, ceux-ci font l'objet d'un Plan Climat qui a été voté au Grand Lyon et celui de Lyon vous sera présenté prochainement.

Le PPA révisé nous propose 19 mesures pérennes que vous avez lues avec attention, je ne les reprendrai donc pas, mais comment pouvons-nous nous l'approprier ici à Lyon ? Beaucoup de nos concitoyens ont commencé la période de chauffage dans leur appartement et bon nombre d'entre eux vivent dans un logement mal isolé thermiquement. Les factures de gaz et d'électricité gonflent dangereusement, chaque hiver beaucoup se tournent vers le feu de cheminée pour pouvoir se chauffer. Hélas, les bonnes vieilles cheminées à foyer ouvert de nos grand-mères n'ont pas les vertus écologiques qu'on leur prête de façon générale et en toute bonne foi, loin s'en faut. En effet, outre un rendement thermique très passable elles sont responsables d'une forte émission de particules fines et de nombreux problèmes de santé. Un foyer fermé, pour répondre à une question qui m'a été posée en commission, consomme moins de bois, a donc une efficacité meilleure énergétiquement, et certains foyers à double combustion brûlent eux-mêmes une grande partie des polluants résiduels. Rappelons aussi l'interdiction de brûlage des déchets verts générateurs de forte pollution aux particules.

Dans le domaine des transports, la protection de la qualité de l'air exige aussi d'autres évolutions. La hausse du prix de l'énergie, comme les préoccupations de santé et d'environnement, nous disent d'une voix de plus en plus forte -alors j'avais prévu de dire le changement c'est maintenant - mais M. Geourjon l'a déjà dit tout à l'heure, donc je dirai que le meilleur est à venir avec ou sans les ZAPA, l'époque où des milliers d'automobilistes s'énermaient tout seuls dans leur voiture, coincés pendant des heures au milieu des bouchons en respirant les vapeurs diesel du pot d'échappement de devant, je rappelle que le diesel est classé substance cancérigène par l'OMS, cette époque appartiendra bientôt au passé.

Nous nous déplacerons à pied ou en vélo, ce qui nous gardera en meilleure santé et nous pourrions très facilement covoiturer au quotidien. Après tout, n'oublions pas que la voiture est avant tout un mode de transport collectif, mieux encore nous circulerons sur un réseau de transports en commun toujours plus efficace, voire dans des véhicules roulant au biogaz produit avec nos ordures ménagères. La ville de demain sera donc plus vivable, les comportements des usagers pourront être plus respectueux de la qualité de l'air. En attendant, nous pouvons toujours commencer par abaisser notre vitesse aux entrées de la ville, sur le périphérique et profiter pleinement de nos zones 30. Nous aurons comme bénéfices collatéraux d'avoir moins d'accidents, et en particulier moins d'accidents mortels.

Néanmoins, si ce plan de protection de l'atmosphère présente des avancées il garde le gros défaut de ne pas être véritablement contraignant. Je vous invite à faire preuve d'audace en matière de qualité de l'air car demain les villes réputées polluées seront délaissées à la fois par les habitants les plus aisés, les touristes, les salariés, les investisseurs.

A l'inverse, les villes pionnières en matière de qualité de vie et d'écologie urbaine verront leur dynamique démographique et économique renforcée. Voter cette révision du PPA, c'est bien, c'est nécessaire, mais en matière de qualité de l'air, j'ai peur que cela ne soit pas suffisant. Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, une intervention rapide sur la question de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère.

C'est vrai que c'est un peu paradoxal, alors que notre agglomération est soumise à une pollution aux particules fines, conjonction de plusieurs facteurs comme le chauffage et la circulation automobile. Il est vrai que la conjonction de nombreux travaux dans notre agglomération -tunnel de la Croix-Rousse, Rives de Saône, Garibaldi, pour ne citer que ceux-là- et les embouteillages qui en découlent, n'aident pas...

Cette dégradation de l'atmosphère, on le voit, a des conséquences en termes de santé publique, avec un impact économique fort, puisque si les neuf plus grandes villes françaises respectaient les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé, ce seraient 5 milliards d'euros d'économie qui pourraient être générés. Et l'étude Aphekom évalue la perte d'espérance de vie pour les trentenaires de notre agglomération à près de six mois, ce qui n'est pas rien ! On est donc véritablement sur un enjeu de santé publique.

Et ce plan, oui il est intéressant, car il permet de dresser des pistes d'évolution. Toutefois, il appelle quelques observations de notre part :

Sa portée d'abord toute relative, car pour être mis en œuvre, il doit être accompagné d'actes réglementaires des autorités compétentes (Préfet et municipalités essentiellement). Or, nous l'avons vu avec le précédent PPA, toutes les préconisations ne sont pas suivies de tels actes et restent donc à l'état de vœux pieux. Et quand bien même, elles auraient été suivies, leur contrôle n'est pas toujours à la hauteur de l'enjeu : c'est le cas notamment des limitations de vitesse en cas de pollution.

Ensuite, deuxième élément : si certaines préconisations sont « environnementalement » nécessaires, leur mise en œuvre est socialement compliquée, je veux parler notamment de l'interdiction de circulation des véhicules les plus polluants ou la mise en place des ZAPA. Cela va concerner principalement les véhicules anciens, qui souvent appartiennent à des gens qui n'ont pas les moyens de les changer.

La demande d'élimination progressive des foyers ouverts, c'est-à-dire des cheminées non fermées, est du même acabit, car si certains en ont une utilisation d'agrément, d'autres, avec la hausse du prix de l'énergie, peuvent en avoir une utilisation plus utilitaire, comme chauffage d'appoint, voire comme chauffage principal.

Dernière chose, qui concerne plus directement notre collectivité : quand il est proposé de limiter l'implantation des crèches, écoles, maisons de retraite, à proximité des grands axes routiers, pour diminuer l'exposition des personnes sensibles et qu'il est préconisé de déplacer les établissements si réduction insuffisante de la pollution, cela me paraît, là aussi, quelque chose qui relève des vœux pieux, parce que très compliqué et très coûteux à réaliser.

Voilà quelques réflexions rapides que nous voulions faire sur ce PPA et sur cet avis que, bien sûr, nous voterons, puisqu'il vient préciser un certain nombre d'actions. Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette révision du PPA part du constat que l'ensemble des mesures contenues dans sa précédente version de 2008, n'ont pas permis jusqu'ici de ramener à des niveaux acceptables plusieurs composants de la pollution atmosphérique sur notre agglomération.

Or, nous avons une obligation de résultat sur le court terme, car le risque sanitaire de la pollution de l'air est désormais visible et quantifiable.

Les objectifs fixés d'ici 2015 sont donc, très logiquement, drastiques et le Groupe GAEC les approuve en espérant qu'ils ne resteront pas seulement des objectifs, mais qu'ils passeront dans la réalité.

Trois remarques :

On peut noter que sur les vingt actions du PPA, pas moins de sept concernent les chauffages et chaufferies biomasse, dont les moins puissantes et les plus anciennes ont du mal à atteindre des performances satisfaisantes pour leurs émissions. On pourrait voir là une contradiction entre les objectifs de développement des énergies renouvelables comme le bois, et les objectifs de réduction des émissions de particules. C'est notamment sur le terrain du développement d'une filière bois de meilleure qualité qu'il sera possible de dépasser cette apparente contradiction et d'avancer de front sur les deux terrains.

Deuxième remarque : on peut s'étonner, à la lecture de ce PPA, que d'autres démarches engagées sur la qualité de l'air au niveau local par le Grand Lyon ou la Région, ne soient pas vraiment agrégées aux actions prévues par le PPA. Pour prendre un exemple qui nous paraît prometteur, la mise en œuvre d'une ZAPA (Zone d'Action Prioritaire sur l'Air) sur Lyon et Villeurbanne est citée parmi les mesures prises au titre d'autres plans existants, mais pas vraiment intégrée dans le PPA lui-

même. C'est dommage, car c'est bien sûr la conjonction de ces démarches qui permettra d'atteindre les objectifs fixés de protection des zones les plus denses en population.

Troisième remarque : on peut dire aussi que le PPA aura des répercussions importantes sur la vie quotidienne des habitants de l'agglomération. Cela suppose des efforts de communication et de conviction particulièrement importants en direction des habitants, pour que chacun se sente concerné et engagé. Or, la problématique de la communication autour des actions visées est pour le moment non évoquée dans le PPA. Nous espérons qu'elle sera affirmée, développée et affinée, parce que c'est en réalité une action forte et transversale à part entière : on pourrait même dire la 21^e action.

Pour conclure, nous approuvons les termes de la délibération proposée, en partageant les réserves formulées par la Ville de Lyon. Par exemple, ne pas intégrer dans le PPA les activités polluantes de l'aéroport de Saint-Exupéry est totalement surprenant et inadéquat.

Je vous remercie.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Je voudrais juste apporter une petite précision à Thérèse Rabatel : l'aéroport n'était pas inclus dans le précédent PPA, mais il va l'être cette fois-ci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)